



# Les décisions du Bureau en bref

18 décembre 2019

## Parc naturel régional du Pilat 18 décembre 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

### DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subvention auprès de la Région :
  - pour l'acquisition par le Parc d'équipements pour concilier tourisme et pastoralisme ;
  - pour la définition et la mise en œuvre par le Parc d'une stratégie d'adaptation au changement climatique à l'échelle du Pilat ;
  - pour l'aménagement du parc de la Valencize par la Commune de Chavanay.
- la demande de subvention auprès de l'Union européenne pour que le Parc puisse assurer en 2020 le pilotage du programme LEADER.
- les demandes de subvention auprès de l'Union européenne et de la Région :
  - pour la réalisation par le Parc d'actions favorisant la transition du Pilat vers l'agro-écologie ;
  - pour le travail du Parc visant à la préincubation et à l'incubation des Nouveaux Ateliers du Dorlay.
- le dossier de candidature du Pilat au dispositif de financement régional « Plan Pastoral Territorial », programme d'actions qui pourra être cofinancé par les Départements du Rhône et de la Loire, ainsi que par l'Union européenne.
- la demande de soutien financier auprès des 4 intercommunalités du territoire pour que le Parc puisse souscrire à une assurance favorisant l'autopartage entre particuliers. Cette assurance ne vient pas en substitution de l'assurance du conducteur principal propriétaire du véhicule autopartagé, qui lui continue d'assurer son véhicule auprès de la compagnie de son choix pour ses propres utilisations du véhicule. Elle permet, par contre, de remplacer celle du conducteur principal quand le véhicule est conduit par un autre conducteur du groupe d'autopartage. Elle évite en particulier tout malus en cas d'accident.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la convention-cadre avec l'État pour le soutien à l'ingénierie territoriale déployée par le Parc sur la période 2020-2022.
- la convention avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales, chef de file pour l'ensemble des autres Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes dans la relation avec le Comité régional du tourisme pour que les Parcs intéressés, dont le Pilat, bénéficient de l'étude dédiée à la clientèle touristique infra régionale commanditée par le Comité régional du tourisme. L'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et le CRT Auvergne-Rhône-Alpes-Tourisme viennent de signer une convention de partenariat pour 3 ans dont la convention susmentionnée est une déclinaison.
- la convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Monts du Pilat pour la mutualisation du poste lié à l'observation de la biodiversité.

## POINTS D'INFORMATION :

- L'appel à initiatives citoyennes en faveur de la forêt et de la filière bois, lancé par le Parc le 25 novembre 2019, se clôturera le 24 janvier 2020. Plusieurs structures se sont déjà manifestées auprès du Parc en vue de répondre à cet appel. Les auditions des porteurs d'initiatives auront lieu le 12 février après midi.
- La candidature du Parc, élaborée en lien avec Saint-Etienne-Métropole, à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Auvergne-Rhône-Alpes-Energie-Environnement (AuRAEE) sur la réappropriation de l'approvisionnement local des chaufferies bois, a été retenue.
- Les rencontres de l'observatoire de la biodiversité du Pilat prévues initialement le 16 novembre 2019 et annulées pour cause d'intempérie sont reportées le 8 février 2020 à la salle du Fautre à Trèves.
- La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 22 janvier 2020 à 18h00.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)